

Déclaration et appel adressés au Synode de l'EERV

Suite à la décision du Synode de l'EERV du 3 novembre 2012 de proposer un rite pour les couples de même sexe au bénéfice d'un partenariat enregistré au sens de la loi.

Les signataires, laïcs et ministres de toutes les régions de l'EERV, déclarent :

- 1) Nous voulons progresser encore dans le non-jugement et la fraternité envers toute personne, quelle que soit son orientation sexuelle.
- 2) Nous voulons travailler à l'unité au sein de l'EERV et à un témoignage chrétien vivant et cohérent dans le Canton de Vaud.
- 3) Nous ne pouvons pas accepter, en conscience, la décision du Synode du 3 novembre 2012, qui *« adopte le principe d'un rite pour les couples de même sexe au bénéfice d'un partenariat enregistré au sens de la loi. »*
 - Cette décision nous paraît résolument trop éloignée du message biblique et du projet créateur de Dieu.
 - Cette décision ajoute de la confusion sur le terrain déjà fragilisé du couple hétérosexuel et de la famille.
 - Cette décision et la manière dont elle a été prise sont source de division et menacent la paix de l'Eglise.
 - Cette décision est un obstacle dans nos relations avec les autres Eglises chrétiennes, en Suisse et dans le monde.

En conséquence, les signataires demandent au Synode un moratoire sur la décision du 3 novembre 2012 qui *« adopte le principe d'un rite pour les couples de même sexe au bénéfice d'un partenariat enregistré au sens de la loi. »* et appellent à approfondir les questions restées en suspens par la méthode de la prise de décision par consensus, telle qu'elle a été formalisée par le Conseil Oecuménique des Eglises.